

# Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 38/ 2011

## Nombre de Membres du bureau

- En exercice :	15
- Présents :	10
- Procurations :	2
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	10
Date de la convocation :	27.05.2011

### Objet :

ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAU POTABLE à FROUZINS - lot 1 entreprise SPAC et Lot 2 Entreprise AQUALIS - FROUZINS

L'an deux mil onze et le huit Juin à seize heures quarante cinq, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND -GASQUET - PACE - BOUZI - AUBERT -PASIAN - TURAGLIO - MARTY - MC MORINEAU -

ETAIENT EXCUSES: MM COQUART- LYONS - EYNARD - PHILEMONT MONTOUT -GARCIA

PROCURATIONS : Mr GORCE à TURAGLIO - Mr BOURG à MARTY

Monsieur le Président expose :

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 8 JUIN 2011, a porté son choix sur les entreprises suivantes :

- **LOT 1** - Réseaux d'assainissement des eaux usées et réseaux eau potable Avenue du Gers - Chemin Sauveur - Route de Plaisance à FROUZINS - le Marché a été attribué à l'**entreprise SPAC** pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle pour un montant de **916 819.60 €HT**
- **Lot 2** - Poste de refoulement des eaux usées - Avenue du Gers et Route de Plaisance à FROUZINS - le Marché a été attribué à l'**entreprise AQUALIS** pour un montant de **104 000 € HT**

Il est demandé aux Membres du bureau :

- D'approuver l'attribution du marché LOT 1 à l'entreprise SPAC pour un montant de 916 819.60 € HT et LOT 2 à l'entreprise AQUALIS pour un montant de 104 000 € HT
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 10 juin 2011  
De la Publication le : 10 juin 2011

# Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 39/ 2011

## Nombre de Membres du bureau

- En exercice : 15

- Présents : 10

- Procurations : 7

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : : 27.05.2011

**Objet : TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

**Indemnisation Propriétaire destruction culture**

L'an deux mil onze et le huit juin à seize heures quarante cinq, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - GASQUET - PACE - BOUZI - AUBERT - PASIAN - TURAGLIO - MARTY - MC MORINEAU -

ETAIENT EXCUSES: MM COQUART- LYONS - EYNARD - PHILEMONT MONTOUT - GARCIA

PROCURATIONS : Mr GORCE à TURAGLIO - Mr BOURG à MARTY

Monsieur le Président exposé à l'Assemblée :

Monsieur CAUMEIL propriétaire de la parcelle située avenue des Pyrénées à Lamasquère demande au SIVOM de la SAUDRUNE une indemnisation pour la destruction de sa prairie, du fait de l'implantation d'un poste de refoulement et de l'enfouissement d'une canalisation d'eaux usées.

Le Propriétaire estime le préjudice à 900 € soit 18 balles de foin x 33 € HT Pièce et 230 € de semence.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'approuver le montant de l'indemnisation du dommage subi par Monsieur CAUMEIL estimé à 900 € TTC
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature

Le Président

Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 10 juin 2011

De la Publication le : 10 juin 2011